



CSI d'Angers

CTPS du 7 JUILLET 2011

Le **CTPS** s'est réuni le 7 Juillet 2011 à 9 heures, sous la présidence de Mme MERON
Avec M Thierry BELLANGER venu nous présenter la mise en place de la DISI-OUEST

Les représentants de l'administration

En qualité de titulaires :

Mme MERON Laurence
M GRANGER Cedric
M LECOZ Alain
M RAMAROZATOVO Fabrice

Mme LAFFAIRE Eliane Secrétaire pour la parité administrative

Les représentants du personnel

Mme FALOUR Jocelyne titulaire UNION
Mme LANDREAU Annick titulaire UNION
Mme BRILLET Paule titulaire UNION secrétaire pour la parité syndicale
Mme MORCANT Line titulaire UNION remplace Pascal LEBOUCHER titulaire absent
Mme GOUBIN Annie suppléante UNION
Mme GRAVRAND Nathalie titulaire CFDT
Mme COURILLAUD titulaire CFDT
Mme LEFEVRE Pascale experte CFDT

Mme MERON constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il a été fait lecture de déclarations liminaires par les deux organisations syndicales. Vous les trouverez en dernières pages.

ORDRE DU JOUR

- I Présentation de la mise en place de la DISI-OUEST par M Bellanger
- II Mouvement de mutations au 01.09.2011
- III Questions diverses

I - Présentation de la mise en place de la DISI-OUEST par M Bellanger

Un diaporama, déjà visualisé en réunion informelle du 27 juin 2011 à Nantes, nous a été présenté par M Thierry BELLANGER, notre directeur de la DISI-OUEST. (A notre demande réitérée de nous le diffuser un refus nous a de nouveau été opposé)

Il a repris la situation informatique des deux filières, fiscale et gestion publique, en soulignant bien les disparités existantes entre DI et CSI et que l'harmonisation est primordiale.

Les 6 objectifs majeurs à la création des DISI :

- 1- Réaffirmer au travers d'une organisation spécifique la spécificité de l'informatique à la DGFIP, des métiers, des responsabilités et des qualifications.
- 2- Incarner la fusion dans le domaine informatique
- 3- Améliorer le pilotage et la gestion des ressources humaines et du dialogue social de la sphère informatique en s'appuyant sur des directions présentant une taille critique.
- 4- Développer des synergies au sein du réseau et garantir un meilleur partage des bonnes pratiques et savoir-faire.
- 5- Contribuer à l'unification du réseau DGFIP avec la mise en place d'un pilotage homogène des ressources et des missions.
- 6- Offrir aux utilisateurs un réseau unique et homogène, pour les services qui leur sont nécessaires, en particulier l'assistance.

Précision nous est donnée par M Bellanger que l'ensemble des directeurs de DISI sont issus du domaine informatique, anciens directeurs de CSI ou DI.

Il a insisté sur la spécificité des métiers informatiques et des qualifications qui seront mieux reconnues dans la nouvelle organisation.

Il tient à ce que tous les agents aient le même niveau d'informations dans toutes les ESI.

Le pilotage au niveau des plans de charges se tiendra au siège, c'est à dire la DISI, aucun site ne sera privilégié par rapport à un autre.

M. Bellanger a bien insisté sur le fait fondamental que le métier informatique ne changerait pas.

L'harmonisation indemnitaire sera réévaluée par le haut pour les futurs CID (CMI, CMI-BD).

La CID va être composée en deux temps : une première vague au 01/09/11 et une seconde dans 12 à 18 mois après la mise en place de la DISI, toutefois ces derniers seront rattachés fonctionnellement au 1^{er} septembre à l'ESI. Concernant le site 49 seul le département 53 fera partie de la deuxième vague.

Concernant les SIL (ex EID) des plans de formations sont en cours de déclinaison.

Le dialogue social reprendra un mois seulement après le résultat des élections du 20 octobre 2011, sauf pour les CAP listes d'aptitude qui fonctionneront comme actuellement, puisque c'est la CAP Nationale qui a valeur juridique. Il n'y a aura pas de rupture dans le suivi des dossiers.

Le CHS DISI tournera sur les 5 établissements - DI TOURS, DI RENNES, DI NANTES, CSI NANTES, CSI ANGERS - associé à une visite de site.

L'organigramme de la DISI n'est pas encore finalisé :

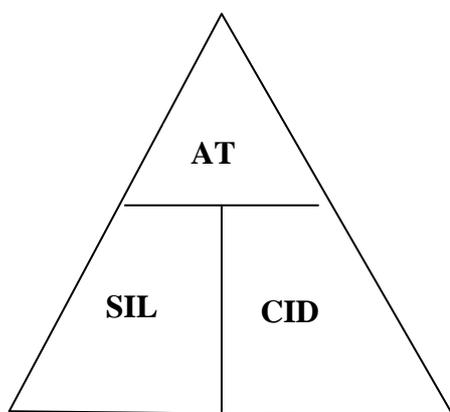
Un pôle RH-Budget encadré par Valérie PICHOT et un pôle pilotage encadré par Nathalie LE PLESSIS seront mis en place. Nathalie Le PLESSIS sera également adjointe du directeur de la DISI. Eliane LAFFAIRE sera responsable du service RH.

La fonction RH de proximité sera attribuée à Evelyne Ferand qui sera affectée ESI.

Dans les années à venir, M. Bellanger nous a affirmé que même si l'effectif des personnes ressources de la DISI à Angers diminue, les personnes auront le choix de conserver leur métier RH (ou pilotage) ou de réintégrer un autre service de l'ESI Angers.

Assistance

3 métiers seront mis en place, l'AT (Assistance Téléphonique), le CID (Cellule Informatique Départementale) et le SIL (Service d'Infrastructure Locale).



L'AT comprend l'AT1 généraliste en 9 filières métiers, et l'AT2 spécialiste en expertise applicative.

La CID (CMI+CMIBD) sera intégrée dans Concursive pour le suivi des incidents.

Le CID49 est rattaché au CSI d'Angers, le SIL49 (ex EID) au CSI d'Angers, le CID44 au DI de Nantes, le SIL44 au CSI de Nantes.

Les règles d'affectation au SIL devraient reprendre les mêmes règles qui existaient pour les EID, la décision sera prise d'ici la fin de l'année.

L'AD du CSI deviendra AT, les formations au poste de travail sont reportées à l'automne.

Divers DISI

Le PSI (Plan Stratégique Informatique) nous sera présenté en septembre. M. Bellanger attend de bonnes nouvelles, avec un sujet important dans ce PSI : la réinternalisation de missions actuellement confiées au privé.

Les nouveaux arrivants au 1^{er} septembre seront accueillis à la DISI, les agents CID seront reçus à l'ESI, avec visite du centre.

M. Bellanger passera dans chaque service rencontrer les agents.

Le budget du CSI sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2011. La question se pose de savoir s'il faut faire des avenants aux contrats passés avec les sociétés d'entretien, pour les délégations de signature.

Joël RAME sera référent immobilier au niveau de l'ESI Angers, et l'interlocuteur du responsable ACMO de la DISI, M. SABOUREAU.

Nous vous encourageons à consulter le document « Questions-Réponses DISI » qui sera mis en ligne sur PLANET.

II -Mouvement de mutations au 01.09.2011

Arrivée de 2 B Prog, Xavier Pichot (ex EID 35) et Nicolas Ducrocq (ex CSI Nantes) intégreront le SCIF, en remplacement de Christophe Roué, ainsi que pour pallier au départ de M. Mounier de SI2B, le SCIF ayant la délégation de la MOE (Maîtrise d'œuvre), et en prévision de la mission poste de travail DGFIP.

Arrivée de 2 A PSE, Fabrice Choteau et Olivier Delemar, l'un à l'EA-SCPC, l'autre au SQC.

Encadrement

M. Rouxel avant son départ au 31 décembre 2011, prend en charge la mise en place de la DISI, des élections professionnelles, ainsi que le tuilage d'Evelyne Ferand pour la RH de proximité (horaires variables, .

Mme Méron assurera la gestion des services de production en l'absence de M. Himily, avec l'aide de François Jombart et Dominique Coiffard.

Régis Thibert prend la responsabilité du pôle assistance (AT,CID,SIL) et de l'EA-SCPC.

Cédric Granger prend la responsabilité du pôle logistique (CMI, gardiens, accueil), du SQC, du SCIF, ainsi que l'exploitation : l'ETS-W et l'EA-PCI, et deviendra adjoint du chef de l'établissement.

Etienne Postic prendra les fonctions de chef d'équipe de l'EA-SCPC, Davy Lacote du SQC.

III- Questions Diverses

SCAN : mise en place des horaires d'été. Nouveaux horaires à titre expérimental à partir du 5 septembre : 7h-13h30 et 12h30-19h. Un point d'étape sera fait dans le courant de l'automne, la productivité doit être maintenue. Anne-Marie Antier prend les fonctions d'administratrice de Geneviève Guérin à partir du 1^{er} septembre.

Sécurité du centre : en raison du départ de M. Durand et au regard de l'évolution du système automatique de sécurité, la question des astreintes a été posée. Un audit interne est conduit par M. Granger, en attendant les conditions d'astreinte sont maintenues.

Les organisations syndicales ont demandé un accès internet et un ordinateur portable en raison des nouvelles conditions de dialogue social et de l'éloignement des différents établissements.

Il a été évoqué l'augmentation des risques routiers pour les représentants syndicaux ainsi que pour les futurs agents DISI, à prendre en compte dans le nouveau DUERP de la DISI Ouest.

Le règlement intérieur du CSI reste en l'état tant qu'il n'est pas remis en cause par la DISI.

La séance est levée à 13h.

DECLARATION LIMINAIRE lue par l'UNION SNUI-SUD TRESOR SOLIDAIRES

En préambule à l'ouverture de cette réunion, dans un premier temps nous vous relisons la déclaration déjà lue à la réunion informelle du 27.06.2011 à Nantes. Ensuite nous vous lisons notre déclaration locale.

Il n'est pas inutile, à notre sens, de rappeler que la mise en place des DISI a été rejetée par la quasi unanimité des organisations syndicales représentatives à la DGFIP, en tout cas par celles qui représentent la majorité de ses personnels (vote contre de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, de la CGT, de la CFDT au CTPC du 29 mars).

Dans le futur cadre imposé par la loi portant rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique, l'administration aurait été contrainte de présenter à nouveau son projet aux votes d'un Comité technique.

Ceci étant précisé, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a, dès 2007 et les premières réunions organisées par la DG, exprimé sa vive opposition au projet de fusion des services informatiques. Cette posture n'est pas purement idéologique mais s'appuie sur le constat qu'autour de nous s'organise une véritable mutualisation régionalisée des fonctions dites de supports (RH/RB/Paye, pension etc...).

Pour nous, la création des DISI fixe le cadre des futures réorganisations des services informatiques fondées sur la concentration et la centralisation. A ce titre et avant même leur installation effective, les DISI ont fait au moins deux victimes dans le monde informatique : le DI de Créteil considéré comme ne pouvant constituer véritablement un Etablissement (ESI) et le DI3CE de Montreuil pour lequel, sous couvert d'un affichage positif, la DG a en vérité de funestes projets.

Que dire de l'argument (la non attractivité, argument repris dans le cas du DI3CE pour justifier de la méthode encore une fois imposée par la DG contre l'avis unanime des OS) qui a présidé à la répartition géographique des DISI excluant par exemple Rouen, pourtant siège d'un ex-DI et d'un ex-CSI ?

Ces quelques propos liminaires dépeignent l'état d'esprit des équipes militantes de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires : méfiance et vigilance.

Notre ligne revendicative est parfaitement claire et constante : maintien de tous les sites, de toutes les missions et de tous les emplois sur les sites ; pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires il y a assez de travail pour tous les personnels informaticiens, notamment celui exercé, à grand frais pour le contribuable, par des entreprises privées qui se goinfrent de finances publiques ; d'autre part la DG doit assumer ses choix technologiques et politiques en apportant sur sites, des missions qui correspondent aux volumes, aux compétences et aux qualifications des personnels qui y sont affectés.

De plus, et même si la DG s'en défend, la mise en place des DISI constitue une véritable entrave à l'activité syndicale, notamment en raison des temps de déplacement entre la direction et les ESI et entre les ESI eux-mêmes. Notre première interrogation concernera donc le droit syndical et les mesures que vous entendez prendre pour faciliter tant l'activité des élus que celle des représentants des personnels ?

(La DG s'est engagée notamment sur l'octroi de droits supplémentaires dans le cadre institutionnel (frais de déplacement, délais de route, temps de préparation plus long, droits syndicaux supplémentaires, possibilité, en fonction de l'origine géographique des futurs élus, de tenir les réunions en dehors du siège de la DISI).

Pour ce qui nous concerne, nous n'accepterons aucune restriction sur l'activité syndicale qui à l'évidence, compte tenu de l'étendue du territoire couvert par chacune des DISI, du nombre d'agents et des nouveautés introduites par la loi de 2010, va croître très sensiblement.

Comment comptez vous, dans ce contexte, pallier les absences des représentants des personnels dans un domaine où jusqu'à présent, dans un cadre géographique limité, ils conciliaient, avec la conscience professionnelle qui les anime, activités syndicales et professionnelles ?

Quand et comment sera désigné l'ACMO (qui doit être à plein temps !) et ses relais dans les établissements (engagement DG) ?

Un élément fondamental caractérise les DISI : la concentration des fonctions RH.

Pouvez-vous nous indiquer la répartition des emplois au siège de la DISI, la composition des deux pôles (RH et pilotage), l'origine des agents qui les composent ?

Y a-t-il d'ores et déjà des emplois vacants dans ces services et comment entendez-vous les combler ?

Quel est le périmètre fonctionnel de la RH de proximité, qui en a la charge et avec quels moyens ?

Quelles missions entendez-vous confier aux services RH/B des CSI non siège de DISI ?

Concernant les promotions, notamment les listes d'aptitude, comment prévoyez-vous de garantir « un droit de suite » aux agents de chacune des filières et en fonction des résultats des instances paritaires de l'année dernière (promo 2011) ? Avez-vous réalisé un état des lieux en la matière en vue du lancement de la prochaine sélection ? Nous vous rappelons qu'elle se déroulera sous l'égide de règles unifiées. La situation des agents de la filière fiscale issus des ex-CSI sera étudiée par les CAPL maintenues de ces services et celle des autres agents (FGP et CMI) le sera par les CAPL de leur DDFiP d'origine.

Comment gérerez-vous l'affectation des agents nouvellement affectés dans un CSI ou un DIT quand cette affectation relève de la décision d'une CAPL? Nous vous rappelons que la structure DISI n'était pas accessible au mouvement national et de fait ne se retrouvent dans cette structure que les agents déjà en place au moment de la fusion dans les CSI et ceux en provenance de certaines DDFiP).

Vie quotidienne, temps de travail, astreintes, récup, heures sup, déplacements

Au-delà des règles communes qui s'appliquent à tous les agents de la DGFIP et qui sont détaillées dans une circulaire ad hoc, la vie quotidienne et l'activité des services informatiques requièrent parfois des modalités horaires atypiques : astreintes, travaux programmés, heures supplémentaires, déplacements (y compris pour la formation). Avez-vous fait un état des lieux de ces situations et comment comptez-vous les gérer, notamment au regard des récupérations horaires ?

L'assistance, son organisation et l'avenir des personnels qui en ont la charge est un sujet préoccupant. *Comment allez-vous organiser cette mission ?*

Quand et avec qui seront rédigées les conventions de services ?

Dans l'intervalle, comment va fonctionner l'assistance de proximité (SIL) et avec quels moyens (véhicules, matériels informatiques et bureautiques, téléphone etc...) ?

Avez-vous l'intention de regrouper physiquement les équipes de travail des SIL et des CID? Si oui, dans quels locaux et avec quels moyens (notamment matériels).

Comment gérerez vous également les CID des DDFiP et autres directions spécialisées du périmètre de la DISI qui n'abritent pas un établissement informatique?

Comment garantissez-vous d'une part la polyvalence des agents des SAU, d'autre part la « monovalence » des CMI de l'ex-DGI ?

Par quels PUV sont concernés les différents établissements de la DISI (notamment les DI) ?

Quel est le périmètre géographique et fonctionnel des SIL, des CID ?

Comment un SIL peut-il efficacement fonctionner en deçà de 3 agents (permanence téléphonique, déplacements, congés etc...) ? Quelles liaisons entre SIL/CID/AES/ et quelles limites de compétences entre ces différentes entités ?

Comment avez-vous l'intention d'y aborder le rapport charges/emplois ? (Les SIL où ils n'existent pas soit des EID, soit des CTR/CMIBR ? Qui assure l'Assistance de proximité du siège de la DISI ?

Où en est le PSI ?



Nous sommes réunis aujourd'hui pour nous informer et surtout débattre des sujets liés à la fusion DGI-DGCP, de ses conséquences sur la DISI Ouest et l'ex CSI d'Angers devenant ESI-49.

Combien de groupes de travail nationaux ont été tenus, pour n'avoir au bout du compte que des informations incertaines sur le devenir des agents et de leur service.

Pour l'UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES, il n'est pas question de cautionner un tel flou sur nos missions à venir.

Nous serons toujours force de propositions face à une administration qui agit au coup par coup, sans vraiment répondre à leurs agents qui soucieux de leur devenir ne peuvent que s'inquiéter.

Notre syndicat continuera à défendre:

- 1- les droits des agents
- 2- leurs conditions de vie et de santé au travail
- 3- le respect de l'indépendance des syndicats et de leurs droits
- 4- l'équité et la solidarité pour tous
- 5- un service public de qualité
- 6- le droit d'expression de chacun dans un contexte de déshumanisation engendrée par la modernisation.

Il est plus que jamais souhaitable qu'un véritable dialogue social s'établisse avec nos dirigeants, pour que notre DISI se mette en place dans les meilleures conditions possibles, et pour les agents de l'ESI-49.

Nous serons vigilants sur l'ensemble des problèmes rencontrés par les services concernés par cette fusion à savoir :

- l'équipe Ressources Humaines : CMI, Gestion, planification et les équipes chargées de la sécurité, la maintenance et l'accueil du centre ESI49
- l'ensemble des informaticiens du Centre de Compétence Cartographique
- les services de production.

Ce travail de longue haleine devra s'effectuer en concertation, avec les agents, les représentants du personnel et notre future direction.

DECLARATION LIMINAIRE lue par la CFDT

Ce CTPS consacré à la mise en place de la DISI au 1er septembre est très attendu de la part des agents et des organisations syndicales. Si la future organisation commence à se dessiner petit à petit, trop de questions se posent encore: l'accompagnement et la formation des personnes ressources d'Angers intégrant la DISI, la formation de l'agent de proximité RH, la mise en place des services CID et SIL, les formations pour le service AD.

Pour tous ces services, la fusion implique de prendre en charge des tâches ou missions anciennement dévolues à l'ancienne filière Gestion Publique, cela ne pourra pas se faire sans un accompagnement de qualité, et surtout pas dans la précipitation.

D'autre part, à l'occasion des questions diverses, nous souhaiterions aborder quelques demandes supplémentaires.